Envoyé en préfecture le 17/09/2025

Reçu en préfecture le 17/09/2025

Publié le 18/09/2025

ID: 027-242700276-20250915-C15092025_03A-DE

NOTICE RESEAUX

La Communauté de Communes du Pays de Conches a les compétences « assainissement non collectif » et « environnement » dont dépend la commune de Portes pour la gestion de l'assainissement non collectif et des déchets.

1- EAUX

Eau potable

Le réseau d'eau potable est entretenu en régie avec Veolia. Il est alimenté grâce au forage du Bois Morin sur la commune de Ferrières-Haut-Clocher et il apparaît suffisant actuellement pour desservir les différents secteurs urbanisés de la commune.

Assainissement

La commune est couverte sur l'ensemble de son territoire par l'assainissement autonome qui est sous la compétence du SPANC géré par l'intercommunalité.

Electricité

La distribution publique de l'électricité des 675 communes de l'Eure a été confiée au SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure). La commune dispose de réseaux suffisants et qui peuvent être facilement renforcés si nécessaire d'après le gestionnaire.

Défense incendie

La défense incendie est assurée actuellement par quatre poteaux qui sont principalement localisés dans centre-bourg.et le reste de la commune par les mares et des bassins artificiels (agriculteur). Enfin, le hameau du Grand Breuil dispose d'une réserve incendie.

Réseaux de communication numériques

La commune bénéficie d'un raccordement à la fibre optique.

2- DECHETS

La gestion des déchets ménagers et assimilés est une compétence l'Intercommunalité. L'enlèvement des ordures ménagères ainsi que leur traitement sont assurés par le Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères (SETOM).

La commune dépend essentiellement de la déchetterie de Conches qui permet de recevoir les encombrants, les déchets verts, le bois, les ferrailles, les gravats, la terre, les batteries, les huiles de moteur, les piles, les papiers cartons, les déchets ménagers spéciaux et les déchets d'équipements électriques et électroménagers. D'une manière générale, la commune s'inscrit dans le cadre d'une politique visant à limiter la production des déchets à l'amont, privilégier le recyclage et la valorisation, traiter au plus près du lieu de production.